

dossiers, à interroger des témoins sur la foi du serment s'il le juge nécessaire, et à employer des sténographes et autres employés subordonnement à l'approbation du Sénat quant aux déboursés, etc.

Ce Comité a tenu des réunions et des audiences jusqu'au 7 juin 1928. A sa réunion du 31 mai 1928, il a posé certaines questions (citées en partie dans le rapport des Communes paraissant ci-haut) préparées et soumises à l'avance au témoin, pour que M. Henry y réponde. Comme l'avoue le sénateur lui-même, il détenait en plus de ses intérêts dans la *Sterling Industrial*, des actions nombreuses dans la *Beauharnois Company*, depuis le 18 mai 1928. Il est étrange que le sentiment de l'honneur qui, le 19 avril 1928, le forçait à nier, au Sénat du Canada, tout rapport avec l'affaire de Beauharnois et toutes les "implications, insinuations et allégations", lancées contre lui par le *Globe* et le *Mail and Empire* à l'en croire, ne l'ait pas porté à révéler au Sénat ou à son comité l'intérêt personnel qu'il avait dans l'affaire même qu'examinait le comité du Sénat. A notre avis, son devoir était d'agir de la sorte. Au contraire, il s'est borné à donner des réponses comme celles qui suivent:

Par M. White:

Q. *Quand vous avez assigné M. Henry comme témoin, n'étiez-vous pas intéressé dans l'entreprise de Beauharnois?*—R. *C'est exact.*

Q. *C'est exact. L'avez-vous révélé au comité?*—R. *Il n'avait pas à savoir si j'étais intéressé ou non dans cette affaire.*

Les alinéas du sommaire relatifs au prix auquel le sénateur McDougald a acheté ses parts et à certains frais de voyage encaissés par lui se lisent comme suit:

(19) *Au surplus, dans son discours du 20 mai 1931, le sénateur McDougald a dit: "J'ajouterais que j'ai versé au syndicat autant d'argent que n'importe quel autre membre de celui-ci".*

(20) *Comme on le fait déjà observer dans ce rapport les sénateurs McDougald et Raymond et M. Frank Jones ont payé chacune de leurs unités du syndicat primitif beaucoup moins cher que n'importe quel autre membre de celui-ci, à l'exception peut-être de M. Sweezey, qui a obtenu quelques-unes des siennes pour une rémunération autre qu'en espèces.*

(21) *Ce qui importe aussi, c'est que la compagnie ait versé au sénateur McDougald des sommes importantes en guise de frais de déplacement.*

En confirmant ces faits, nous ajoutons que la compagnie de Beauharnois a payé les frais d'hôtel du sénateur McDougald, à Ottawa, durant le temps des audiences du comité de la Chambre des communes, bien qu'à cette époque le sénateur McDougald fût à Ottawa pour suivre les séances du Sénat alors en session.

Inclus dans cette somme, se trouvait un montant de \$7,500 pour les honoraires de M. Starr, qui a comparu devant le comité des Communes comme avocat du sénateur McDougald et qui a indiqué bien clairement qu'il n'agissait, et qui n'a agi de fait, que pour le compte du sénateur McDougald devant ce comité.

Les derniers alinéas du sommaire se lisent:

(22) *Votre comité peut difficilement concevoir que quelqu'un ayant rempli les fonctions aussi importantes: président de la commission du port de Montréal, membre du comité consultatif national du projet de canalisation du Saint-Laurent, sénateur du Canada, membre du comité spécial du Sénat dont il est question plus haut, et professant, c'est lui-même qui le dit, les plus grands égards pour ses fonctions publiques puisse*